

Déchets : un héritage lourd et un nouveau cap

La crise des déchets que traverse la Corse est aussi un héritage, veut rappeler le député. *"Il faut une trajectoire qui soit à la fois un chemin de crête et d'équilibre pour sortir du passé. Le tri enregistre une hausse constante depuis 2015 sous l'impulsion de la Collectivité de Corse (CdC, ndlr) et de certaines intercommunalités qui ont pris la problématique à bras-le-corps"*, analyse Jean-Félix Acquaviva. On a la poubelle plus sélective mais aussi plus remplie. *"Le volume des déchets produits est proportionnel à la croissance de la démographie et à une fréquentation touristique orientée à la hausse"*, poursuit le secrétaire national de Femu a Corsica, également député de la Corse. Avec les autres parlementaires, il planche à l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. *"Avec mes collègues, nous avons l'intention de porter des amendements importants."* À

l'échelon insulaire, c'est l'application du plan d'action pour la réduction et pour le traitement des déchets de la CdC qui, depuis 2016, doit permettre de limiter l'entrée des emballages et des matières qui, faute de pouvoir être triées, vont à l'enfouissement. *"L'objectif est de favoriser les emballages éco-conçus, faciles à trier, au détriment d'autres types d'emballages, de façon à s'inscrire dans une logique de diminution des volumes enfouis."* Un parti pris qui coïncide avec *"un progrès en termes de santé publique"*, les contenants en plastique étant, de ce point de vue, un véritable enjeu au quotidien.

Le développement d'une économie circulaire locale est une autre solution envisagée au problème des déchets. À condition *"d'accorder une prérogative à la CdC afin d'être propriétaire de certaines matières indispensables à la mise en place de ce type de circuit. Pour l'heure, celles-ci sont récupérées par les*

différents éco-organismes partenaires et valorisées à l'extérieur de l'île". Depuis Femu a Corsica, on souhaite que le principe du pollueur-payeur soit respecté de manière absolue, *"ce qui reviendrait à diminuer les impôts des ménages et à soulager les budgets des intercommunalités"*, qui seraient alors en mesure d'optimiser leurs infrastructures de tri. Est aussi demandée, la généralisation, à titre expérimental en Corse et pour une durée de cinq ans, de *"la redevance incitative pour les particuliers au poids et à la levée, le bonus-malus pour les intercommunalités et la redevance spéciale pour les ordures non ménagères, d'ores et déjà en vigueur en Balagne"*. Il restera ensuite à *"régler le problème de l'engorgement des déchets et à trouver des solutions transitoires d'enfouissement"*. Quoi qu'il en soit, le *"développement de projets privés de centres d'enfouissement sur 30 ans est inacceptable"*.